



## PROCES VERBAL DE SEANCE



### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019 – 18H30

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

#### **PRESENTS**

Mmes et Mrs VITRICE, NIVERT, DOLAGBENU, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, PELISSIER, DIES, CASTA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, SARICA, FIERLEJ, JUMEL, MONFRAIX, PANAVILLE.

#### **PROCURATIONS**

Mme BLASY procuration à Mme VITRICE,  
Mme RICHARD procuration à M. JUMEL,  
M. ABELLA procuration à M. PIGATTO,  
Mme OUSTRIC procuration à Mme FIERLEJ.  
M. VAUVILLIER procuration à Mme MONFRAIX

#### **ABSENTS**

Mrs CAILLARD, TOUNTEVICH, THOULOUSE. Mmes COURET, TRIAES.

#### **SECRETAIRE**

M. DIES

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.

#### **Finances :**

- 1- Débat d'Orientation Budgétaire 2019,
- 2- Détermination des tarifs pour le repas de la fête locale,

#### **Questions diverses**

**Date de la convocation : 15/03/2019**

**Date d'affichage : 28 mars 2019**

**Nombre de membres du conseil municipal: 27**

**Transmission en sous-préfecture : 25/03/19**

**En exercice : 27**

**Présents : 17 + 05 procurations**

**Votants : 22**

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal.

Elle constate que le quorum est atteint et annonce les procurations.

Elle propose au Conseil Municipal de désigner M. DIES en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Madame le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1- Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2019 :**

Mme le Maire explique que la préparation budgétaire 2019 est toujours sous la contrainte de directives gouvernementales fixées par la loi de Programmation des finances publiques 2018-2022.

En effet, le Gouvernement fait porter largement le désendettement public du quinquennat sur les Administrations Publiques Locales et de Sécurité Sociale. A terme, l'objectif des collectivités est de réduire de 13 milliards d'euros le besoin de financement alors que l'Etat s'avère le principal responsable du niveau d'endettement et du déficit actuel de la sphère publique française.

La loi de finances 2019 prévoyait un déficit public inférieur à 3% pour 2019 mais face à la crise des « gilets Jaunes », les annonces de décembre modifient cette prévision à la hausse avec un déficit de 3,4% annoncé pour 2019. De leurs côtés, les administrations locales et sociales seront toujours contraintes de dégager des excédents à même de compenser l'essentiel du déficit de l'état.

En effet, pour répondre à l'objectif de réduction du déficit, les collectivités locales sont toujours soumises à une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an, inflation comprise. Alors que la retenue pour le redressement des comptes publics a pris fin en 2018, les objectifs de la Loi de programmation montrent bien que les administrations publiques locales supportent encore largement les efforts jusqu'en 2022.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, sur la période 2015-2017, ont ainsi baissé de 9,6 Md€. (269 000€ pour Fontenilles). Depuis 2018, le gouvernement bride les dépenses publiques locales de fonctionnement alors que l'inflation est en hausse. Cette contrainte conduit à une potentielle remise en cause des services publics de proximité alors qu'en pleine crise des gilets jaunes leur maintien reste une préoccupation forte.

Mme le Maire explique qu'en ce qui concerne Fontenilles, le développement de la commune nécessite en parallèle une évolution de ses dépenses afin d'assurer le fonctionnement courant et développer les équipements en adéquation. Bien que les ratios de dépenses par habitant augmentent leur niveau reste en dessous de la moyenne de la strate car avec l'effet de seuil, les moyens ne sont pas encore au niveau des besoins.

Mme le Maire souligne que les résultats 2018 ont à nouveau été très bons grâce notamment à une augmentation des recettes de fonctionnement et une gestion maîtrisée des dépenses. Le solde global de plus de 1 600 000€ en fonctionnement permettra d'autofinancer les investissements de 2019 sans avoir recours à l'emprunt.

Le projet de budget 2019 est soumis à plusieurs contraintes, notamment :

- Une augmentation des dépenses de fonctionnement avec :

- La reprise de l'inflation,
- L'augmentation des postes énergétiques,
- Les nouvelles obligations réglementaires concernant les contrôles.

Et pour s'adapter aux nouveaux besoins de la commune et des habitants :

- Le développement des prestations de services,
- L'augmentation des charges de personnel.

- Une stabilisation globale des recettes de fonctionnement

L'évolution des dotations à 3.8% est à son niveau le plus bas depuis 2015. Les reversements intercommunaux sont stabilisés voire en diminution.

- Des reversements de la Communauté de communes potentiellement remis en question dans le cadre du pacte financier actuellement à l'étude

Mme le Maire annonce que malgré le contexte de resserrement des finances en 2019, aucune augmentation de taux d'imposition n'est proposée pour ne pas impacter plus lourdement les charges des ménages alors que les bases fiscales sont revalorisées au niveau national de 2,2%, niveau le plus haut depuis 2010.

Concernant les Investissements :

Après une année 2018 à plus de 2 millions d'Euros d'investissement, année la plus importante du plan pluriannuel d'investissement avec la réalisation du 1<sup>er</sup> projet « phare », la Plaine de Sport, l'année 2019 verra se concrétiser le 2<sup>o</sup> projet phare, « le réaménagement du Centre Bourg » ainsi que de nombreuses actions pour la sécurisation de la voirie et l'entretien des équipements sportifs et des bâtiments.

Cette année, les dépenses d'équipements seront couvertes largement par l'auto financement qui constitue 80% des recettes et par un montant de subvention élevé avec plus de 400 000 € attendus correspondant à 20% des recettes.

Dans la continuité des exercices précédents, la municipalité s'appliquera à effectuer un suivi rigoureux de ses finances pour assurer aux habitants un service le plus efficient possible et un niveau d'équipement adéquat tout en maintenant sa stabilité financière.

Mme le Maire donne ensuite la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui reprend dans le détail les paramètres énoncés de manière générale par Mme le Maire en déroulant le rapport d'orientations budgétaires dont chaque élu a été destinataire.

► Il évoque en premier lieu le **contexte économique général**, en reprenant les estimations des différents organismes (FMI, BDF, INSEE...) concernant les paramètres économiques majeurs :

- Consommation des ménages : 1,7%

- Inflation : 1,4%
- Indice des prix harmonisé : 1,5%
- Croissance : 1,7%

Il souligne que les collectivités locales sont toujours soumises à une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an, inflation comprise (+1,4%).

Sur le plan règlementaire, deux objectifs ont été fixés par l'Etat dans la Loi de Programmes des Finances Publiques 2018-2022 :

- 1) Le désendettement : Les collectivités doivent participer au désendettement à hauteur de 13Mds soit 2,6 %/an
- 2) Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% /an inflation comprise.

#### Arrivée de Monsieur Tountevich à 18h42

<b>Date de la convocation : 15/03/2019</b>	<b>Date d'affichage : 28 mars 2019</b>
<b>Nombre de membres du conseil municipal: 27</b>	<b>Transmission en sous-préfecture : 25/03/19</b>
<b>En exercice : 27</b>	<b>Présents : 18 + 05 procurations</b>
	<b>Votants : 23</b>

#### ► Contexte local avec l'évolution des dotations pour la commune :

Les effets de la péréquation devraient toujours être favorables à Fontenilles en 2019 mais l'évolution est fortement ralentie par rapport aux années précédentes.

La DSR cible serait maintenue pour 2019 mais l'éligibilité de Fontenilles reste fragile.

Le total des dotations pour cette année s'élèverait à 1 099 000 euros.

Mme Monfraix demande si la commune a la certitude de toucher la DSR.

M. Pigatto explique que cela sera connu de manière certaine au moment du vote du budget. Si la commune n'était plus éligible un mécanisme de sécurisation est prévu, la commune percevrait la moitié de la somme soit 70 000 € au lieu de 140 000 €, cette année et l'année prochaine.

Pour le calcul des bases fiscales, M. Pigatto présente l'évolution du nombre de permis de construire : une quarantaine sur 2019 avec une accélération en fin d'année suite à la levée de l'arrêté préfectoral relatif à la STEP.

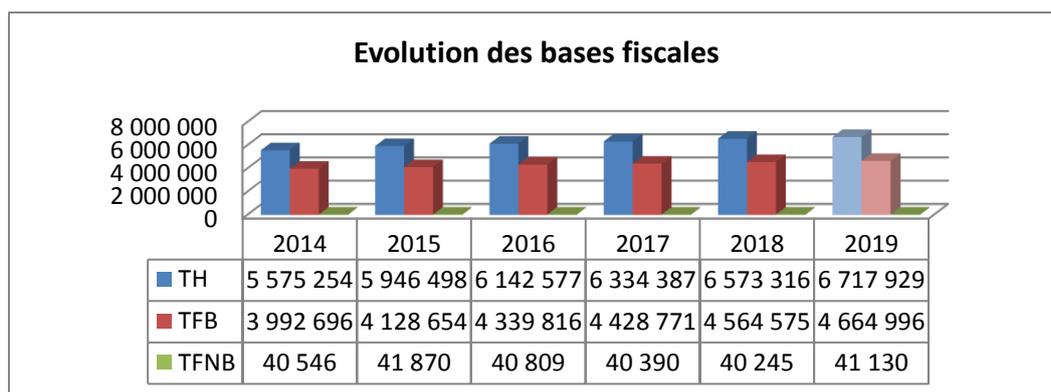
Toutefois, la prudence est de mise concernant les recettes de Taxe d'Aménagement et l'évolution physique des bases.

Mme Monfraix demande quand les permis de construire pourront être débloqués.

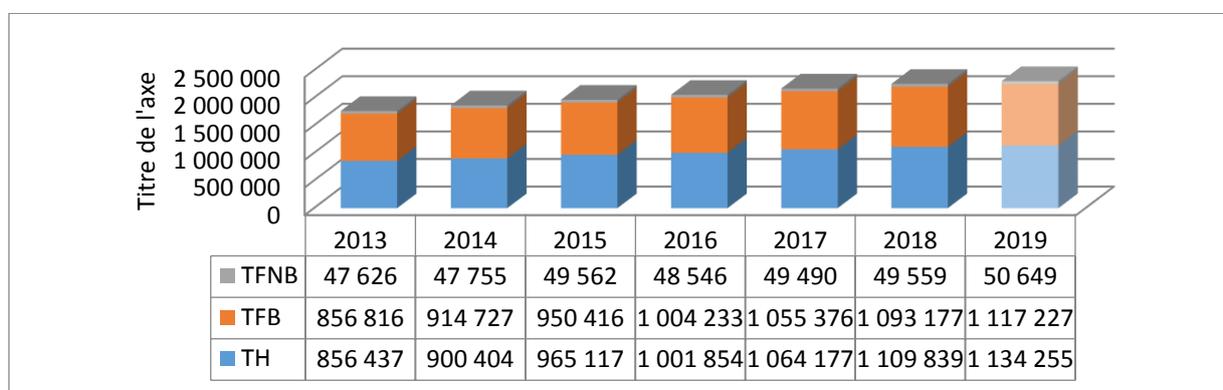
Mme le Maire répond qu'ils le seront à l'automne 2019, après réalisation des tests par Réseau 31.

#### ► Fiscalité :

M. Pigatto rappelle que l'évolution des bases fiscales est un hors zone d'influence de la mairie. A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation annuelle constatée (et non prévisionnelle) au mois de novembre de l'année précédente. Le taux 2019 est celui de l'inflation en glissement annuel constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2%.



L'évolution des produits de la fiscalité est le suivant :



M. Pigatto explique que pour être exhaustif sur la fiscalité, il convient d'ajouter aux bases l'évolution physique liée aux nouvelles constructions qui est estimée par la DGFIP à +0,4 % pour 2019. L'évolution globale sera d'environ  $2,2 + 0,4 = 2,6\%$

TAXES	Bases 2019	TAUX	Produits
HABITATION	6 750 000	16,88%	<b>1 139 400</b>
FONCIER BATI	4 694 000	23,95%	<b>1 124 213</b>
FONCIER NON BATI	41 000	123,14%	<b>50 487</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 314 100</b>

Pour 2019, plus de 62 000 € de produits de fonctionnement au total.

Mme Monfraix demande si les bases fiscales ont été reçues.

M. Pigatto répond qu'elles ont été reçues lundi 18 mars, et qu'elles ont pu être examinées en Commission Finances.

#### **Orientation fiscale proposée pour le budget 2019 :**

M. Pigatto explique que la Commission Finances a proposé compte tenu de l'évolution des bases de 2,2% et des résultats 2018 permettant l'autofinancement des investissements 2019, de ne pas augmenter les taux en 2019.

### Focus sur les produits provenant de l'intercommunalité :

- L'Attribution de Compensation (AC) reversée par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine : suite à une régularisation des charges de transfert de la compétence Jeunesse, l'attribution de compensation a été réévaluée pour Fontenilles en 2018 (AC2019 = AC2018 = 752 980 €). A partir de 2020 (hors nouveaux transferts) l'AC sera de 665 370 €.

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : Les communes ont pu bénéficier d'une part de l'évolution du FPIC pour l'intercommunalité en 2018 après 2 années gelées, cela représente une hausse de 1 778 € en 2018 pour Fontenilles soit 38 958€. La prospective financière de l'intercommunalité laisse envisager que les communes ne pourront plus bénéficier de l'évolution éventuelle et le FPIC pourrait même être conservé intégralement par la CCGT. Compte tenu du ralentissement des recettes communales, la perte d'une partie importante du FPIC serait préjudiciable aux finances communales.

Au vu des discussions actuellement menées à la Communauté de Communes au niveau de la solidarité intercommunale et du pacte financier qui en résultera, l'orientation proposée pour le budget 2019 reste prudente avec un montant de FPIC de 35 000€ pris en compte dans le budget 2019 (- 10%).

### ► Ratios financiers :

	Ratios €/hab	2014	2015	2016	2017	2018	Strate 5000 à 10000 hab 2015
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	893	878	764.14	699.4	737.96	964
2	Produits des impôts directs par habitant	380	392,77	376,53	383.93	397.79	506
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 271	1011,99	968,60	863.90	917.55	1 145
4	Dépenses d'équipement par habitant	383	133,95	113,51	107.62	364.09	249
5	Encours de dette par habitant	1 225	1199,92	1032,28	999.11	901.49	900
6	DGF par habitant	184	190,69	170,41	174.63	187.11	185
7	taux des Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement	53,6%	53,11%	54,99%	57.35	55.23	54.9%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les Recettes réelles de fonctionnement	79,3%	95,79%	101,84%	92.18	90.41	91.7%
9	Taux des dépenses d'équipement brut sur Recettes réelles de fonctionnement	32,1%	13,24%	11,72%	12.46%	39.68	21.8%
10	Encours de dette sur Recettes réelles de fonctionnement	96,4%	118,57%	106.57%	115.65%	96.25%	78.6%

M. Pigatto explique que le ratio de dépenses et de produits de fiscalité/ hab est inférieur à la strate, ce décalage est amené à augmenter de façon mécanique afin de pouvoir répondre aux besoins de la population au niveau des charges de fonctionnement.

Le désendettement de la commune se poursuit, l'encours de la dette par habitant est bon (901,49€) puisqu'il correspond à l'encours de la strate (900€).

M. Pigatto insiste sur le fait que le désendettement est le ratio qui démontre la bonne santé financière de la commune, le ratio de désendettement de la commune est de 5,6 années, ce qui est très correct.

M. Jumel demande pourquoi le ratio des dépenses d'équipement par commune est le seul pour lequel Fontenilles soit au-dessus de la strate.

M. Pigatto explique que cela correspond au poids important des dépenses d'équipements réalisées pour les équipements scolaires et la Plaine Sports.

#### ► Evolution des produits de fonctionnement/ Eléments tendanciels :

##### Au niveau des recettes :

- Augmentation des produits fiscaux
- Diminution des produits de services : Forfait remboursement frais ALAE-ALSH 100€/élève et non plus au réel – moins de portage de repas
- Perte du fonds de soutien aux Rythmes scolaires
- Fin des derniers contrats aidés
- Stabilisation AC 2019/2018
- FPIC – 10%
- L'atténuation des charges et les droits de mutation ne pouvant être estimés à l'avance. Les inscriptions budgétaires sur ces postes resteront très prudentes.

Les évolutions des bases et des dotations viendront couvrir la diminution des autres recettes inscrites. Le total des inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement sera quasiment identique au montant réalisé en 2018, on s'oriente vers une stabilité des produits.

#### ► Evolution des charges de fonctionnement/ Eléments tendanciels :

##### Principales évolutions charges de fonctionnement :

	Dépenses	Évolution 2019
011	Charges à caractère général	70 000
012	charges de personnel	304 000
65	Autres charges de gestion courante	20 000
66	Charges financières	- 20 000
67	Charges exceptionnelles	- 61 000
	<b>TOTAL</b>	<b>313 000</b>

+ Le poste personnel connaît la hausse la plus notable + 13,5% en linéaire.

Cela peut s'expliquer par :

L'évolution des charges de personnel à 1,6% en 2018 extrêmement bas par rapport à la prévision en linéaire de + 7%. Les raisons de ce taux faible sont conjoncturelles

Mécaniquement l'évolution sera plus importante en 2019 avec les impacts des recrutements différés de 2018. A cela s'ajoute l'évolution règlementaire de 2019, l'impact des recrutements à effectif plein et les augmentations d'heures. M. Pigatto explique que cette hausse est certes notable mais tout à fait absorbable.

+ Pour les charges à caractère général : évolution mécanique à la hausse + 5,3% en 2018, évolution au moins égale en 2019, en cause :

- le travail de recherche d'économie est arrivé à terme,
- Inflation 1,4%,
- Augmentation des contrats de prestation de service : Entretien bâtiments et espaces verts,
- Augmentation des fournitures pour travaux en régie 2019 CTM, ancien Club House,
- Augmentation des coûts énergétiques.

► **Mesures proposées :**

M. Pigatto rappelle que pour rester dans l'objectif de 1,2% d'évolution fixé par la loi de programmation, il faudrait une augmentation par rapport à 2018 de maximum 53 480 €.

Compte tenu de l'évolution de la commune, l'objectif est inatteignable sans supprimer des services importants. Il rappelle que la commune a changé de strate et que le ratio de dépenses par habitant est inférieur à celui de la strate (-23%).

Mme Monfraix demande pourquoi les charges d'électricité augmentent alors que des mesures ont été prises pour réduire les coûts liés à l'énergie.

M. Pigatto dit qu'heureusement que la commune a mis en place des mesures d'économie d'énergie, sinon l'augmentation aurait été plus violente, cette progression est due à la mise en service de nouveaux compteurs, à la reprise de lotissements, la hausse des tarifs et la fréquentation plus importante des bâtiments.

**Les orientations proposées pour le budget 2019 :**

Compte tenu de la stabilité des recettes de fonctionnement pour 2019, il est prévu le maintien des prescriptions appliquées en 2018 pour l'exécution budgétaire en 2019 avec pour objectifs :

- réduire autant que possible l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- limiter le resserrement de l'épargne.

Les marges de manœuvre sont toujours restreintes car beaucoup d'actions ont déjà été menées sur 2016 et 2017.

Des choix devront être opérés pour déterminer les actions prioritaires à privilégier et les actions qui peuvent être diminuées.

	Dépenses	Observations / MESURES
011	charges à caractère général	<ul style="list-style-type: none"><li>• Limitation des postes de fournitures (hors alimentation)</li><li>• Pas de nouvelles dépenses hors projets engagés</li></ul>
012	charges de personnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de remplacement hors indispensable Entretien et restauration (école)</li><li>• Réorganisation des affectations sur les emplois prioritaires / actions prioritaires</li><li>• Pas de nouveau recrutement hors ceux programmés</li></ul>

## ► Investissements 2019 :

Dépenses d'équipements		
Thème	Objets	Total
<b>Bâtiments divers</b>		<b>205 000</b>
	Acquisition mobilière	95 000
	Travaux CTM Génibrat	100 000
	Travaux divers bâtiments	10 000
<b>Cadre de vie -</b>		<b>36 500</b>
	Accessibilité sécurité ERP	20 000
	Aménagement extérieur	6 500
	Travaux en régie	10 000
<b>Centre Bourg</b>		<b>810 000</b>
	Travaux centre bourg	810 000
<b>Equipements Divers</b>		<b>58 000</b>
	Défense incendie	21 000
	Matériel CTM	20 000
	Matériel divers mobilier	5 000
	Renouvellement parc informatique	12 000
<b>Equipements sportifs et culturels</b>		<b>189 940</b>
	Matériel - équipement - mobilier	8 600
	Travaux bâtiments	32 340
	Travaux club house	28 000
	Travaux locaux CTM village	50 000
	Travaux plaine de Sports	500
	Travaux terrain de foot	70 500
<b>Scolaire</b>		<b>291 000</b>
	Etude travaux ALSH	40 000
	Informatique Génibrat	10 000
	Informatique la fontaine	6 000
	Matériel cantine et entretien	12 500
	Travaux ALSH	145 000
	Travaux divers écoles	17 500
	Travaux extension la fontaine	25 000
	Travaux la fontaine	35 000
<b>Voiries - Réseaux</b>		<b>232 000</b>
	Etudes voirie	10 000
	Réseaux	20 000
	Travaux de voirie divers	145 000
	Travaux RD68	57 000
<b>Total général</b>		<b>1 822 440</b>

M. Jumel demande pourquoi il n'y a pas de ligne correspondant au terrain de foot.

Mme le Maire dit que le montant prévu au niveau des équipements sportifs et culturels (70 500 €) comprend pour cette année de l'entretien et l'arrosage intégré dans sa totalité, puisque ce projet sera scindé en plusieurs tranches.

M. Tountevich demande des explications sur le montant inscrit pour le centre bourg.

M. Pigatto explique qu'il s'agit de l'aménagement du centre bourg, avec la réfection du boulevard de la République, les études et les aléas.

Mme Monfraix demande quel sera le taux de subvention.

Mme le Maire dit que les taux sont de 51% au titre du pool routier pour la voirie, 30% hors voirie pour le contrat de Territoire, et 40% pour la DETR mais uniquement sur une partie des travaux.

Mme Monfraix demande quel est le coût de l'aménagement du centre bourg sans la voirie.

Mme le Maire dit que l'aménagement du centre bourg est estimé à 500 000 € TTC et la voirie à 300 000 € TTC environ + les études et aléas.

► M. Pigatto rappelle que le résultat cumulé pour la partie fonctionnement est de 1 609 065,75 € et 446 594,95 € pour l'investissement, soit un résultat global de clôture Budget Principal de 2 055 660,70 € utilisables pour les investissements futurs.

► **La chaîne de l'épargne**, témoigne d'une évolution saine des dépenses de la commune, depuis 2018 l'épargne nette est en évolution à 480 000 €, des efforts très significatifs ont été faits, générant une épargne favorable qui invite à une politique d'investissement dynamique.

► **Affectation du résultat** : 800 000,00 € en investissement.

Les investissements prévus seront couverts pour 80% par de l'autofinancement et 20% par les subventions sans recours à l'emprunt conformément aux engagements pris.

► M. Pigatto expose le **Plan Pluriannuels d'Investissements** :

Projets d'Investissements	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016-2020
Assainissement	100 000	100 000	-			200 000
Bâtiments Communaux	57 735	25 253	56 563	205 000	53 000	1 247 551
Cadre de vie -	17 923	22 615	2 143	36 500	15 000	94 181
Centre-bourg		2 127	32 950	810 000		845 077
Cimetière	67 332	215 754	375			283 461
Equipement sportifs et culturels	47 927	36 348	1 562 371	189 940	270 000	2 106 586
Equipements Divers	82 925	44 958	71 979	58 000	35 000	292 862
Scolaire	72 510	85 453	88 964	291 000	1 250 000	937 927
Travaux en régie		10 528	18 367		10 000	38 895
Voiries	146 708	66 443	228 134	232 000	122 500	795 784
<b>Total général</b>	<b>593 059</b>	<b>609 478</b>	<b>2 061 847</b>	<b>1 822 440</b>	<b>1 755 500</b>	<b>6 842 324</b>

L'accent sera mis en 2020 sur les équipements scolaires, avec en préalable en 2019 l'aménagement du centre technique de Génibrat afin de libérer les bâtiments pour l'école la fontaine.

M. Jumel demande des explications sur les sommes mentionnées au niveau des équipements sportifs puisqu'en 2019 il est prévu la rénovation de l'arrosage, et la suite de l'opération d'aménagement des terrains de foot en 2020 alors que seulement 270 000 € sont inscrits.

**Mme Monfraix souligne que les sommes citées lors du conseil municipal du 12 mars 2019 pour la restructuration des terrains de foot ne correspondent pas avec la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement du DOB, ligne équipements sportifs.**

Mme le Maire rappelle que ce projet est scindé en plusieurs tranches, en commençant par l'arrosage puis la rénovation du terrain d'honneur, l'éclairage, le nouveau terrain serait étalé sur deux exercices.

M. Panaville demande pourquoi les travaux d'extension de l'ALAE sont prévus en 2020 et pas en 2019.

Mme le Maire précise que la rénovation est bien prévue en 2019 et l'extension en 2020, le temps de lancer les procédures (études, permis de construire, maîtrise d'œuvre, marché de travaux), d'autant plus qu'il faut attendre la levée de la mise en demeure de la Préfecture. Le bâtiment respecte encore

les conditions en termes de capacité, permettant ainsi de ne pas engager des travaux dans l'urgence, mais en respectant les procédures.

M. Tountevich souligne qu'un étalement dans le temps permet en effet de répondre aux contraintes budgétaires.

#### ► la dette :

M. Pigatto présente l'annuité de la dette de 2010 à 2019 :

(K€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	345	407	404	447	465	455	1 215	552	513	527
Intérêts	100	166	191	165	193	190	227	191	165	155
Annuité de dette totale	445	573	595	612	658	645	1 442	743	678	682

Il souligne que le ratio est passé à 5,6 années de désendettement. Un remboursement de prêt relais a fait baisser la dette de façon importante en 2016, mais en parallèle la commune a repris du SIVOM le prêt du gymnase. Malgré la souscription du prêt de 500 000 € en 2018, on note une relative stabilisation de la dette sur l'exercice. L'amortissement reprend un cours plus normal ensuite.

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2019.

Mme Monfraix souhaite que le projet de pacte financier proposé par la Communauté de Communes soit expliqué à l'ensemble du conseil municipal.

Mme le Maire dit que cette réunion à la CCGT a été très dense et a duré plus de 3 heures. Ce point a été abordé en Commission Finances de la Commune lundi soir.

M. Pigatto propose de le synthétiser et explique que lors de la commission Finances de la CCGT, le constat de la fragilité des finances de la CCGT a été posé, l'épargne nette est très faible d'autant plus que la situation est amenée à se dégrader rapidement tant au niveau des charges de fonctionnement, qu'au niveau de l'investissement. L'idée proposée serait que les communes contribuent à la bonne santé financière de la Communauté par la mise en place d'un pacte financier de solidarité. Plusieurs solutions ont été présentées. La première hypothèse consistait à ne pas toucher aux Attributions de Compensation, intégrer la DSC avec redistribution de la solidarité ensuite. Les simulations sur cette solution n'ont pas été présentées.

La deuxième solution faisait contribuer Fontenilles à 53% de la solidarité à elle seule soit près de 350 000 euros selon les scénarii à horizon 2025.

M. Pigatto expose que lors de cette réunion, les élus de Fontenilles ont su affirmer leur position et leur désaccord sur cette deuxième solution.

M. Jumel demande si cette participation est en accord avec l'augmentation de la population.

Mme le Maire explique que cela ne compensait pas les recettes liées à la hausse de la population, cela impacterait trop les finances de la commune.

Mme le Maire dit avoir demandé à la CCGT que plusieurs scénarii soient exposés, et pas seulement celui qui est défavorable (le second) à certaines communes dont Fontenilles, le fait de baisser les AC est difficilement acceptable, cette attribution est destinée à compenser les compétences transférées qui sont censées être fixes. Pour Fontenilles, elle correspond à une recette permettant d'avoir des investissements à hauteur des besoins.

Mme le Maire indique également avoir demandé au Président que Fontenilles perçoive la DSC qu'elle ne touchait pas jusqu'alors. La CCGT a su justifier l'absence de DSC pour Fontenilles car le montant est intégré dans son AC du fait de son intégration ultérieure par rapport aux autres communes mais cette situation doit aussi être régularisée. Les demandes de la commune ont été entendues et le Président a convenu que valider le pacte financier tel que présenté était prématuré, de nouvelles propositions seront faites afin que la solidarité soit totale et surtout équitable et ne se fasse pas au détriment de certaines communes.

M. Jumel demande à quoi est lié cet équilibre financier précaire de la CCGT.

Mme le Maire en explique les raisons : peu d'investissements faits jusqu'en 2014, un rattrapage important a eu lieu, beaucoup de compétences ont été transférées dont certaines avec un coût élevé, les recettes n'ont pas augmenté au même titre que les dépenses.

M. Pigatto rajoute que les taux de la fiscalité intercommunale sont parmi les plus élevés des établissements de la même taille, ce levier ne peut plus être utilisé. L'augmentation des produits est limitée, d'où l'idée de faire appel à la solidarité.

Mme Monfraix pense que trop de compétences ont été transférées à la CCGT.

Mme le Maire dit que pour nombre d'entre elles c'était une obligation, pour la Jeunesse notamment cela correspondait à une exigence de la CAF32.

M. Pigatto rappelle que des communes importantes de la taille de Fontenilles ont le poids des investissements, notamment scolaires, et cela doit être intégré au niveau de la réflexion sur la solidarité.

M. Jumel demande si la CCGT n'a pas provisionné suite à la commercialisation des terrains de l'Espèche.

Mme le Maire dit que le produit des ventes a servi à combler le déficit lié à la requalification de la zone, il s'agit d'un budget annexe qui était en déficit.

Mme le Maire souligne qu'elle a négocié auprès de la CCGT que Fontenilles ne reverse pas 100% de la taxe d'aménagement à la Communauté pour la partie de cette zone réalisée par la commune.

Ce point n'appelle pas de vote puisqu'il s'agit d'un débat.

## **2-Détermination des tarifs pour le repas de la fête locale :**

Mme le Maire donne la parole à M. Dolagbenu, Adjoint à la Culture, qui rappelle que le Conseil Municipal va organiser la fête locale les 14, 15, 16 juin 2019. Un repas champêtre aura lieu le samedi soir, pour lequel il convient de fixer un tarif.

Il propose les tarifs suivants :

Adultes : 12 euros,

Enfants (jusqu'à 10 ans) : 08 euros,

Boisson (bouteille de vin) : 5 euros.

<b>VOTE</b>	POUR	23
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme le Maire communique à l'assemblée les dates des prochains évènements sur la commune.

Elle annonce qu'un course/marche est organisée contre le Cancer du sein par ODYSSEA le dimanche 14 avril au matin à la prairie des filtres à Toulouse.

**Mme le Maire remercie les élus de leur présence.**

**La séance est levée à 19h33**

**Le secrétaire de séance,**

**M. DIES**

**Mme le Maire,**

**Fabienne VITRICE**